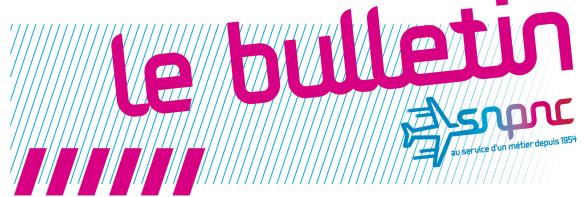
Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

Le Dôme – BAT 1 1, rue de la Haye — BP 18939 95732 ROISSY CDG CEDEX

snpnc@snpnc.org 01 49 19 58 18



À TOUS PNC AIR FRANCE // BS.13-09-086-AF

MNPAF une bonne Mutuelle?

La Mutuelle Air France fait l'objet de nombreux commentaires de la part des adhérents, mais aussi des professionnels de santé ou de « concurrents ». Nous notons plus de désinformation que d'informations au point de justifier la rédaction d'un tract pour vous permettre d'y voir plus clair sur son fonctionnement et sa gestion.

Santéclair:

Qu'est-ce que Santéclair ? C'est une centrale d'achat spécialisée qui a négocié pour les six millions de bénéficiaires qui ont adhéré à ce réseau des prix et des engagements qualité auprès de professionnels de santé qui deviennent membre du réseau. Santéclair a développé son offre de réseau en optique, en dentaire, en audioprothèse, en diététique, et plus récemment en ostéopathie, et en implantologie dentaire. Par ailleurs, ils apportent à nos adhérents leur expertise pour analyser des devis. Ils bénéficient d'un réseau de 2000 opticiens avec un maillage qui couvre tout le territoire.

Puis-je aller ailleurs que dans le réseau Santéclair ? Bien sûr, par contre vous ne pourrez pas bénéficier du tiers payant (vous devrez faire l'avance des frais).

Si je ne vais pas dans le réseau Santéclair, serai-je moins bien remboursé? Pas du tout, le remboursement est identique que ce soit à l'intérieur ou hors réseau.

Pourquoi mon professionnel de santé (mon opticien par exemple), ne peut-il pas adhérer au réseau? N'importe quel professionnel de santé peut adhérer à Santéclair à condition de s'engager contractuellement à de bonnes pratiques, obéissant à des engagements de qualité, dans le cadre de tarifs modérés...

Néanmoins, vous avez bien compris que les professionnels de santé devaient, pour adhérer à Santéclair, s'engager sur des tarifs modérés. Chez les opticiens par exemple, pour les verres, des tarifs entre 30 % et 40 % inférieurs aux prix moyens du marché et sur toutes les marques de verres fournies par l'opticien. Des remises sur les montures de - 15 %, ainsi que de 10% sur les autres produits. Certains préfèrent ne pas baisser leurs prix et qui paie la différence ? Vous bien sûr ! Vous comprendrez alors que certains puissent dénigrer un réseau qui ne sert pas leurs intérêts et garder des marges de profit généreuses (ce qui ne veut pas pour autant dire que tous les opticiens sont des malhonnêtes).

Vous êtes 40% à avoir choisi un opticien du réseau avec à la clé des économies substantielles!

Y-a-t-il un opticien ou un dentiste Santéclair à proximité de chez moi ?

- > 98,3 % des adhérents MNPAF ont un opticien appartenant au réseau à moins de 15 kms de leur domicile. 54 % des adhérents ont au moins un opticien dans leur ville.
- > 94,1% des adhérents MNPAF ont un dentiste appartenant au réseau à moins de 15 kms de leur domicile. 51% des adhérents ont un dentiste dans leur ville.

Qui est GFP:

Depuis toujours la MNPAF a fait le choix de sous-traiter sa gestion à un délégataire de gestion. En février 2012 la Mutuelle a décidé de changer de délégataire de gestion car nous n'étions satisfait ni de la qualité, ni de l'absence de maîtrise des coûts du délégataire précédent. Les administrateurs de la Mutuelle ont choisi à l'unanimité de confier notre gestion à la société GFP connue sur le marché pour son professionnalisme.

Qui est Plansanté:

Plansanté est notre opérateur de Tiers Payant qui gère le paiement des prestations directement aux professionnels de santé en évitant l'avance de fonds des adhérents. Il apporte exclusivement une facilité de paiement. Comparé au précédent opérateur Viamédis, non seulement les frais de gestion sont sensiblement inférieurs, mais les paiements sont mieux contrôlés (voir explications sur notre site).

Quelques chiffres de la mutuelle :

Certains « marchands » voudraient remplacer la MNPAF en profitant de la complexité des paramètres permettant de comparer les prestations d'une mutuelle à l'autre. Nous avons même entendu dire qu'il serait préférable que chaque salarié puisse choisir sa mutuelle ! Quelques chiffres devraient vous aider à approfondir la réflexion :

- Les frais de fonctionnement de la mutuelle sont seulement de 8% (comparé à 21% en moyenne ailleurs), ce qui signifie qu'elle redistribue 92% de ses cotisations, ce qui est un excellent ratio Prestations/cotisations.
- Les taxes ne cessent d'augmenter pour totaliser 13,27% en 2012.
- Pour les salariés Air France La cotisation moyenne HT est en baisse de -1,95% de 79,41 € en 2011 à 77,86 € en 2012.
- La cotisation mutuelle est prise en charge à hauteur de 46% par l'Entreprise.
- Les cotisations des enfants des salariés AF sont gratuites.

Savez-vous que:

La MNPAF est constituée de 13 listes au niveau de l'Assemblée Générale dont **l'Alliance PN** à laquelle appartient le SNPNC et **constituée exclusivement de syndicats PN (SNPNC, SNPL, UNAC).** Cela n'est pas un hasard si l'on retrouve ces mêmes syndicats au bureau du CE Lignes. La liste Alliance PN a pour ambition **une gestion aussi saine que celle du CE Lignes.**

Pour des informations plus détaillées, vous pouvez consulter notre dossier Mutuelle sur notre site internet snpnc.org

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter le centre de gestion au 01 46 381 381. Si le centre de Gestion ne répond pas à vos attentes, n'hésitez pas à contacter vos Délégués de site SNPNC:

Emmanuelle Cot : emcot.snpnc@gmail.com ou 01 49 19 58 18 (touche 6).

Corinne Gall : email.com ou 01 49 19 58 18 (touche 6).

Stéphane Salmon : stsalmon.snpnc@gmail.com ou 01 49 19 58 18 (touche 6).